

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**MIN de Bordeaux Brienne - Société Provost N Deco- Aménagement et
concession d'un emplacement - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'établir et de développer rationnellement ses activités dans le secteur correspondant du Marché d'Intérêt National, la Société PROVOST N DECO, grossiste en fleurs, plantes, et produits pour fleuristes, doit disposer d'un emplacement commercial adapté à ses besoins, en extrémité Est de la Halle centrale qui répond parfaitement à cet objectif dans la mesure où il est situé en mitoyenneté avec l'espace de commercialisation plantes et fleurs d'ores et déjà existant. Cet emplacement représente une surface de 645 m² au sol, jusqu'ici inoccupée.

Les travaux correspondants, qui consistent principalement à installer une paroi séparative avec l'espace principal de la Halle recevant les activités « fruits et légumes », et à démolir des cloisonnements existants dans l'emplacement destiné à recevoir les nouvelles activités sont estimés à 110.000 € H. T.

Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine, propriétaire des bâtiments, qui a d'ores et déjà assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction et de réhabilitation dernièrement effectués au titre des bâtiments concernés.

Un accès direct de l'emplacement concédé sur le parking couvert existant réservé aux grossistes en fleurs sera aménagé dans le parc de stationnement couvert existant à usage des grossistes en plantes et fleurs, ce qui conférera une unité fonctionnelle à l'ensemble.

Cette opération contribuera à renforcer le degré d'attractivité du Marché de gros du secteur floral par un développement qualitatif et quantitatif de l'offre.

Il y a donc lieu d'établir en conséquence entre le futur concessionnaire, la Régie et la Communauté Urbaine, une convention définissant les modalités de la réalisation de ces aménagements et de l'attribution de la concession à la Société PROVOST N DECO.

En application de l'article 10 de la convention de gestion signée entre la CUB et la Régie du MIN le 21 mars 2011, et à la date de remise des travaux réalisés à la Régie, la Communauté lui transfèrera en totalité les éléments comptables d'actif et de passif se rapportant à la réalisation de l'opération, la Régie faisant son affaire des amortissements et

immobilisations correspondants, conformément aux dispositions contractuelles d'ores et déjà en vigueur entre les parties.

L'ensemble aménagé étant remis en affectation à la Régie, la Communauté appliquera les règles prévues par l'instruction fiscale du 29 décembre 2010 sur la TVA et transférera à la Régie la taxe déductible.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la convention de gestion signée le 21 mars 2011 entre la CUB et la Régie du MIN avec effet du 1^{er} janvier 2011

VU la délibération du Conseil d'Administration du MIN du 15 mars 2012

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt présenté par le projet d'accueil de la société Provost N Deco au MIN de Brienne

DECIDE

Article 1 : d'autoriser, la réalisation , sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine, de travaux d'aménagement pour permettre à la société Provost N Deco d'exercer son activité au MIN de Brienne.

Article 2 : d'autoriser le financement par la Communauté Urbaine de cet investissement, évalué à 110 000 € H.T. soit 131560 € TTC. A son achèvement, l'ouvrage sera remis en affectation à la Régie ainsi que les moyens de son financement (actif et passif). Les crédits seront prélevés au chapitre 23, compte 2313, fonction 910, programme MCB26 CRB BD01.

Article 3 : d'approuver la convention tripartite ci-jointe, appelée à être établie entre la Régie, la Communauté Urbaine et la société Provost N Deco.

Article 4 : d'autoriser M. le Président à signer ce document.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 AVRIL 2012

PUBLIÉ LE : 23 AVRIL 2012

M. CLAUDE SOUBIRAN

